











ODD 2 : FAIM « ZÉRO ». ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE.

-  **2.1** D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
-  **2.2** D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
-  **2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
-  **2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
-  **2.5** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
-  **2.a** Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés
-  **2.b** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha
-  **2.c** Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

Remarques introductives :

Constats au niveau mondial / belge : Qu'est-ce qu'une alimentation saine ?

Dans le monde : La majorité des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent en milieux ruraux dans un pays en développement (1 personne sur 9, soit 815 millions en 2015 – chiffres ONU).

Le Covid-19, le changement climatique et la guerre accentuent la tendance négative de cet objectif.

En Belgique : suivi du Bureau du Plan

<https://www.indicators.be/fr/t/G02/Faim> « zéro »

Obésité : « En 2018, la part de la population adulte ayant un indice de masse corporelle supérieur à 30 s'élevait à 15,9% en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. »

Consommation de viande : « En 2021, la consommation apparente de viande en Belgique était de 224 grammes par jour par habitant. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. »

Surface en agriculture biologique : « En 2020, l'agriculture biologique occupait 7,2% de la surface agricole en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit augmenter. »

Pesticides agricoles : « En 2020, l'indice de risque harmonisé en Belgique était de 58 (moyenne 2011-2013 = 100). Pour atteindre l'objectif de développement durable d'ici 2030, ce chiffre doit diminuer. »

Qu'est-ce qu'une alimentation saine

Une étude publiée dans « The Lancet » en février 2019 (« *Food in the Anthropocene: the [EAT-Lancet Commission](#) on healthy diets from sustainable food systems* ») indique qu'il n'y aurait pas de problème à nourrir toute la population (en constante croissance), si le régime alimentaire des pays développés était profondément adapté (moins de viande, plus de légumes). Voir dessin ci-contre.

L'alimentation implique des émissions significatives de gaz à effet de serre (source : <https://observatoire-des-aliments.fr/>) :

- 100 gr. de steak = 12kg de CO2 contre 10x moins pour la volaille ;
- un avocat du Chili par bateau implique 600 gr. de CO2 ou 13kg par avion.

Exemples d'initiatives locales :



- Bruxelles développe le projet « Good Food » : <https://goodfood.brussels/fr> pour cultiver, mieux manger et moins jeter.
- La Wallonie développe également un projet « Alimentation Durable » : <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation-durable>

Actions envisageables pour les avocats :

- Mettre à disposition des collaborateurs et du personnel du cabinet ou du barreau de fruits locaux, de soupe fraîche locale.
- Inclure le personnel dans la démarche de préparer de la nourriture ensemble (soupe, ...) et de la consommer ensemble.
- Encourager l'exercice physique.
- Soutenir les volontariats émanant de membres de leur cabinet ou de leur barreau et communiquer à cet égard.
- Soutenir la consommation locale.